

□◆

Monsieur Jérémie LERAY est désigné conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et prend place au Comité Syndical en qualité de Secrétaire.

Le Président,

A l'installation du nouveau bureau syndical suite aux élections du 15 mars dernier, la commune d'Orgères n'avait pas désigné ses délégués. A défaut, cette commune était représentée au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale par le Maire d'Orgères et son Premier Adjoint.

L'article 4 de l'arrêté préfectoral du 23 décembre 2021 du Syndicat Intercommunal pour l'Enseignement de la Musique Rive Sud prévoit que chaque commune est représentée au syndicat par 3 délégués titulaires. Le bureau du syndicat est composé d'un(e) président(e) et de cinq vice-président(e)s ».

Par délibération n°2026.79 du 10 juillet 2026, la commune d'Orgères a désigné Madame TROCHU Christine, LIMOUX Isabelle, RENAULT Daniel,

Monsieur Yves DE MONTZEY, Président, invite les membres du comité syndical à procéder à l'élection du 5ème vice-président conformément aux dispositions prévues par l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il est rappelé qu'en application de l'article L.5211-2, le 5ème vice-président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du comité syndical. L'unanimité des membres de l'assemblée demande à ce que le vote soit à main levée (scrutin public) Il est donc décidé de procéder, à l'unanimité des membres, à l'élection du 5ème Vice-Président par un vote à main levée.

Madame Christine TROCHU propose sa candidature au poste de la 5ème Vice-présidente. Il est donc décidé de procéder, à l'élection de la 5ème Vice-présidente.

1er assesseur : Jérémie LERAY et 2ème assesseur : Sophie PELOIS.

Le comité syndical, après avoir pris connaissance des conditions d'élection, vote à main levée, de la candidature de : **Madame Christine TROCHU**

Nombre de votants : 14

Bulletins nuls : 0

Suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Madame Christine TROCHU a obtenu : 14 voix pour Madame Christine TROCHU est déclarée élue à la majorité absolue, 5^{ème} Vice-Présidente du Syndicat Intercommunal pour l'Enseignement de la Musique Rive Sud.

Délibération Publiée le :	21/09/2026
Transmise à la Préfecture le :	21/09/2026

Pour extrait conforme,
Délibération certifiée exécutoire
Le Président,
Yves DE MONTZEY

**ECOLE DE MUSIQUE
RIVE SUD**